



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 Juin 2013

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@wanadoo.fr

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°2 ET AMORTISSEMENT DE DEPENSE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'amortir sur un an la dépense de 3 500€ réalisée sur l'exercice 2012 au titre de la participation sur l'aménagement du réseau pluvial dans la rue de la Combe et vote la décision modificative de crédits N°2 nécessaire pour effectuer les opérations d'ordre budgétaire au Budget Primitif 2013 comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Amortissement des dépenses de l'exercice 2012	Article 6811-042 : + 3 500€	Article 28041511-040 : + 3 500 €

CARREFOUR RD 974

Le marché de travaux pour l'aménagement de la chaussée sera lancé par le Conseil Général fin juillet mais les travaux ne commenceront qu'après les vendanges, courant octobre. Le Conseil Général 21 s'est mis en relation avec le SI CE CO au regard de l'aménagement du carrefour de la RD974 avec la Grande Rue pour la pose de feux tricolores. Une alimentation électrique a été demandée et le devis de création des feux tricolores est soumis à l'acceptation du Conseil Municipal. Le coût total est de 29 325.80€ et après la participation du SI CE Côte d'Or, il reste une somme de 13 162.90€ à charge pour la commune. Le Conseil Municipal vote et décide avec 8 voix pour (*dont 2 pouvoirs*) et une abstention, d'approuver le devis de création des feux tricolores.

LOCAL TECHNIQUE COMMUNAL

L'ordre de service de démarrage des travaux au local technique communal a permis au maçon de commencer les travaux.

Le lot N°6 de plâtrerie peinture a été attribué lors de la signature des marchés à l'entreprise Plâtrerie Peinture du Mâconnais sis à Sancé, 71, laquelle est en liquidation depuis le 17 mai 2013. Le Conseil Municipal revoit donc les autres offres du marché et choisit, après vote à l'unanimité, l'entreprise ROYER de Chenôve, pour un montant de 4 002.16 € HT.

Le Conseil Municipal prend acte de l'arrêt de subvention de DETR par l'état pour un montant de 34 055€ correspondant à 25% de la dépense hors taxes. Reste en attente, la réponse du Conseil Général qui a également été sollicité pour participer au financement de l'opération.

Un devis de supplément de bardage a été demandé pour recouvrir la façade ouest du hangar dans sa totalité. Au marché était prévu seulement un bardage isolant sur la partie de la façade correspondant à l'endroit fermé et maçonné, le reste de la façade conservant l'ancien bardage. Après délibération et vote, qui donne 6 voix pour (*dont un pouvoir*) et 3 voix contre (*dont un pouvoir*), le Conseil Municipal accepte le devis de travaux supplémentaire pour le bardage d'un montant de 5 654.38 € HT, soit 6 762.64 € TTC.

De même, un devis est présenté pour repeindre la charpente dégagée suite au retrait total de l'ancien bardage.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, le devis de remise en état de la charpente métallique pour un montant de 6 256,00€ TH soit 7 482.18€TTC.

TRAVAUX EGLISE

L'installation de l'échafaudage arrive à son terme et les travaux devraient commencer semaine 24.

Les couvreurs enlèveront une partie des tuiles du toit de la sacristie afin de créer un accès direct pour le maçon qui doit débarrasser la dalle des combles du Chœur de l'accumulation des couvertures anciennes, non évacuées et qui sont en partie responsables des désordres constatés sur la voûte.

BAIL DE CHASSE

Le maire donne lecture du bail de chasse tel que préparé en concertation avec M.MARTIN de l'ONF. Le bail fait référence au cahier des clauses générales de la chasse en forêt communale, document produit par la Fédération Nationale des Communes Forestières. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote qui donne 7 voix pour et deux contre, le bail est approuvé à la majorité des membres présents et votants.

FACTURATION EAU POUR LE LOGEMENT DE LA SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal fixe le prix de l'eau pour le locataire du logement 58, route des Grands Crus, selon les factures d'eau et d'assainissement du compteur de la salle des fêtes. Le prix de l'eau au mètre cube s'élève à 4.06€ pour 2011 et 4.44€ pour 2012/2013 et sera facturé au locataire selon son volume relevé au sous-compteur.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU SCOT DU DIJONNAIS

Le compte administratif 2012 du SCOT du Dijonnais est mis à disposition du public au secrétariat de mairie.

RESEAU FERRE DE FRANCE (R.F.F)

Réseau Ferré de France nous informe de la modernisation du réseau de l'infrastructure ferroviaire sur l'axe PLM Sud Bourgogne avec un ensemble de travaux visant à optimiser la circulation des trains sur la ligne.

COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE

Lecture est faite du dernier compte rendu de conseil d'école du 22 mars 2013 avec les sorties éducatives faites et à faire avant la fin de l'année scolaire et les effectifs prévus à la prochaine rentrée scolaire.

QUESTIONS DIVERSES

- L'Agence Régionale de Santé nous informe de l'arrêt de la prise en charge des campagnes de vaccinations. Les usagers pourront se faire vacciner gratuitement sur différents sites à Dijon, Beaune, etc....
- La commune décline l'offre d'A.M.Sports pour une journée de démonstration de roller au prix de 600€
- Tournage d'un film sur la route des grands crus jeudi 13 juin de 8h à 18h, la circulation sera déviée.
- Vacances du personnel : Le cantonnier sera absent du 5 août au 8 septembre et la commune recherche une personne pour le remplacer. Un emploi de saisonnier sera créé.
- Le stérage des lots de bois est prévu pour le samedi 15 juin, 8h

Prochain Conseil Municipal le 03/07/2013, en séance publique.